

# COM(2020) 145 final

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 08 avril 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 08 avril 2020

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2020: Aide à la Grèce face à l'accroissement de la pression migratoire - Mesures immédiates dans le contexte de la pandémie de COVID-19 - Soutien à la reconstruction après le séisme en Albanie - Autres ajustements

E 14408-1



Bruxelles, le 27 mars 2020  
(OR. en)

7011/20

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2020/0049(BUD)**

---

---

FIN 171

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	27 mars 2020
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2020) 145 final
Objet:	Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2020: Aide à la Grèce face à l'accentuation de la pression migratoire - Mesures immédiates dans le contexte de la pandémie de COVID-19 - Soutien à la reconstruction après le séisme en Albanie - Autres ajustements

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2020) 145 final.

p.j.: COM(2020) 145 final



Bruxelles, le 27.3.2020  
COM(2020) 145 final

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N°1  
AU BUDGET GÉNÉRAL 2020**

**Aide à la Grèce face à l'accentuation de la pression migratoire  
Mesures immédiates dans le contexte de la pandémie de COVID-19  
Soutien à la reconstruction après le séisme en Albanie  
Autres ajustements**

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...] <sup>1</sup>, et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adopté le 27 novembre 2019 <sup>2</sup>,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 1 au budget 2020.

## **MODIFICATIONS DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION**

Les modifications apportées à l'état général des recettes et aux différentes sections (III, V et VIII) sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>).

---

<sup>1</sup> JO L 193 du 30.7.2018.

<sup>2</sup> JO L 57 du 27.2.2020.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>AIDE A LA GRECE FACE A L'ACCENTUATION DE LA PRESSION MIGRATOIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>MESURES IMMEDIATES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID-19</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1.</b>	<b>MECANISME DE PROTECTION CIVILE DE L'UNION (AU SEIN DE L'UNION)</b> .....	<b>4</b>
<b>3.2.</b>	<b>MECANISME DE PROTECTION CIVILE DE L'UNION (DANS LES PAYS TIERS)</b> .....	<b>5</b>
<b>3.3.</b>	<b>CENTRE EUROPEEN DE PREVENTION ET DE CONTROLE DES MALADIES (ECDC)</b> .....	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>SOUTIEN A LA RECONSTRUCTION APRES LE SEISME EN ALBANIE</b> .....	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b>AUTRES AJUSTEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>5.1.</b>	<b>PARQUET EUROPEEN</b> .....	<b>6</b>
<b>5.2.</b>	<b>COUR DES COMPTES EUROPEENNE</b> .....	<b>7</b>
<b>5.3.</b>	<b>MEDIATEUR EUROPEEN</b> .....	<b>7</b>
<b>6.</b>	<b>FINANCEMENT</b> .....	<b>8</b>
<b>6.1.</b>	<b>RUBRIQUE 3 <i>SECURITE ET CITOYENNETE</i></b> .....	<b>8</b>
<b>6.2.</b>	<b>RUBRIQUE 4 <i>L'EUROPE DANS LE MONDE</i></b> .....	<b>8</b>
<b>7.</b>	<b>TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP</b> .....	<b>9</b>

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### 1. INTRODUCTION

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2020 a pour objet de procurer, en crédits d'engagement, les montants suivants: 350,0 millions d'EUR pour répondre aux besoins résultant de l'accentuation de la pression migratoire en Grèce, 115,0 millions d'EUR pour apporter une réponse urgente visant à prévenir une nouvelle détérioration de la pandémie de COVID-19 et 100,0 millions d'EUR pour soutenir la reconstruction après le séisme en Albanie. D'autres ajustements mineurs sont également proposés pour le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, le Parquet européen, la Cour des comptes européenne et le Médiateur européen.

Dans l'ensemble, les renforcements proposés dans le présent PBR s'élèvent à 567,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et 77,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

### 2. AIDE A LA GRECE FACE A L'ACCENTUATION DE LA PRESSION MIGRATOIRE

En raison du conflit dans le nord-est de la Syrie et des incertitudes qui entourent la déclaration UE-Turquie, un nombre important de migrants risque d'affluer aux frontières de la Grèce et de la Bulgarie. Cette situation risque de faire peser des contraintes lourdes et pressantes sur les infrastructures d'accueil de la Grèce et les régimes et procédures d'asile, ainsi que sur la protection efficace des frontières extérieures de la Grèce et de la Bulgarie.

Les crédits disponibles en 2020 pour le *Fonds «Asile, migration et intégration»* (FAMI) et le *Fonds pour la sécurité intérieure* (FSI) ne sont pas suffisants pour faire face à toutes les conséquences de ces événements imprévus. Alors que 350,0 millions d'EUR peuvent être mis à disposition au titre de l'enveloppe financière existante des deux programmes, la Commission demande un montant supplémentaire de 350,0 millions d'EUR en crédits d'engagement et 20,0 millions d'EUR en crédits de paiement pour faire face aux conséquences d'une détérioration potentielle de la situation.

Le montant demandé de 350,0 millions d'EUR en crédits d'engagement sera utilisé comme suit:

280,0 millions d'EUR seront mis à disposition au titre du FAMI pour couvrir les activités suivantes en Grèce:

- **La construction de cinq centres polyvalents d'accueil et d'identification** dans les îles grecques en 2020. Ces cinq centres serviront à héberger les ressortissants de pays tiers jusqu'à l'achèvement de leur processus d'accueil et d'identification, ainsi que les demandeurs d'asile et autres demandeurs identifiés qui ne se voient pas accorder la protection internationale et qui devraient être renvoyés et réadmis dans leur pays d'origine. Ces centres seront plus efficaces du point de vue des délais et des coûts que les lieux d'hébergement séparés actuels et offriront un hébergement nettement plus adéquat répondant aux normes **(220,0 millions d'EUR)**.
- L'augmentation du financement des programmes d'**aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)** afin de soutenir les retours **(10,0 millions d'EUR)**. En particulier, les dispositifs de retour et de réintégration seront améliorés pour les candidats à l'AVRR afin d'inciter davantage de migrants à participer au programme. En outre, il est nécessaire d'organiser de nouvelles campagnes d'information afin d'améliorer la sensibilisation.
- **Les services dans les nouveaux camps et les produits de première nécessité** (denrées alimentaires, transports, par exemple), le personnel supplémentaire destiné aux équipes médicales ainsi que le renforcement du soutien au service d'asile grec **(50,0 millions d'EUR)**.

Il est proposé qu'un montant de **50,0 millions d'EUR** soit mis à disposition dans le cadre du **FSI-Frontières et visas** pour couvrir les coûts liés au déploiement et les coûts opérationnels des garde-frontières et des policiers aux frontières extérieures de la Grèce et/ou de la Bulgarie ainsi que ceux liés à l'acquisition d'équipements appropriés.

Par ailleurs, afin d'accroître ses capacités, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (**Frontex**) bénéficiera d'un renforcement de **10,0 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de coordonner un programme de retour en vue du retour rapide dans leur pays d'origine des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner en Grèce.

Enfin, une augmentation des crédits d'engagement et de paiement à hauteur de **10,0 millions d'EUR** est proposée pour la contribution de l'UE au *Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)* en vue de déployer des experts en Grèce. Il s'agit notamment de gestionnaires de dossiers chargés du soutien opérationnel au traitement exceptionnel des demandes d'asile, d'interprètes et de personnel de sécurité.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
<i>Section III – Commission</i>			
18 02 01 01	Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune de visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime	50 000 000	-
18 02 03	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	10 000 000	10 000 000
18 03 01 01	Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	280 000 000	-
18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	10 000 000	10 000 000
<b>Total</b>		<b>350 000 000</b>	<b>20 000 000</b>

### 3. MESURES IMMEDIATES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 représente une extrême urgence de santé publique pour les citoyens, les sociétés et les économies, compte tenu de la propagation très rapide de l'infection dans l'ensemble des États membres. Ceux-ci doivent rapatrier un grand nombre de ressortissants de l'UE bloqués dans des pays tiers et sont confrontés à des pénuries<sup>3</sup> de contre-mesures médicales et d'équipements de protection individuelle essentiels dans le cadre de la lutte contre la maladie.

Afin d'aider les États membres à relever ces défis et à faire face aux conséquences de la pandémie, la Commission propose d'allouer 128,6 millions d'EUR en crédits d'engagement: 125,0 millions d'EUR dans le cadre du *mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU)* et 3,6 millions d'EUR en faveur du *Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)*. Un montant de 10,0 millions d'EUR sera redéployé au sein du MPCU et le renforcement de l'ECDC sera intégralement financé par voie de redéploiement. Par conséquent, la Commission demande au total un montant supplémentaire de **115,0 millions d'EUR** en crédits d'engagement pour renforcer le MPCU.

#### 3.1. Mécanisme de protection civile de l'Union (au sein de l'Union)

Pour répondre aux besoins les plus immédiats des États membres en matière de médicaments, d'équipements de protection individuelle et de produits médicaux, la Commission a lancé, avec 26 États membres, une procédure conjointe de passation de marché accélérée, financée par les États membres sur leurs budgets nationaux.

Dans le cadre de la réaction de l'UE à la pandémie de COVID-19, le MPCU facilite la coopération entre les États membres. Outre la procédure conjointe de passation de marché et en guise de filet de sécurité supplémentaire, la Commission a adopté un nouvel acte d'exécution au titre de rescEU/MPCU afin d'**aider les États membres à acquérir certains des équipements nécessaires**,

<sup>3</sup> Il ressort de la dernière évaluation rapide des risques réalisée par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) que le risque de transmission à grande échelle au sein des populations nationales est élevé dans l'UE/EEE et au Royaume-Uni pour les semaines à venir, augmentant les besoins potentiels des pays touchés en contre-mesures et équipements médicaux. <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/rapid-risk-assessment-novel-coronavirus-disease-2019-covid-19-pandemic-increased>



ce qui fait augmenter les volumes et amplifie l'éventail des articles prioritaires achetés dans le cadre de ladite procédure conjointe. La subvention directe rescEU fournira un cofinancement de 90 % en provenance du budget de l'UE. Les équipements achetés resteront disponibles au niveau de l'UE, offrant une marge de manœuvre au-delà des stocks nationaux. Ils seront mis à la disposition de tous les États membres et seront utilisés en cas d'insuffisance des capacités nationales.

Pour financer les **contre-mesures et équipements médicaux** dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Commission **redéploiera 10,0 millions d'EUR** en crédits d'engagement issus du budget existant du MPCU/rescEU pour 2020 (prévention et préparation au sein de l'Union). Toutefois, compte tenu de l'ampleur des besoins en termes de capacités et des coûts que cela implique, le budget disponible ne suffit pas à couvrir l'initiative. Des renforcements de **70,0 millions d'EUR** en crédits d'engagement et **40 millions d'EUR** en crédits de paiement sont par conséquent demandés.

### 3.2. Mécanisme de protection civile de l'Union (dans les pays tiers)

À ce jour, rescEU/MPCU a facilité le **rapatriement** en Europe de plus de 1 000 citoyens de l'UE en provenance de Chine, du Japon, d'Oakland, des États-Unis et, plus récemment, du Maroc, par l'intermédiaire de 10 vols de rapatriement cofinancés par la Commission européenne, ainsi que 2 vols cofinancés visant à apporter une aide en nature à Wuhan.

Le nombre de demandes de subventions au transport<sup>4</sup> reçues jusqu'à présent en 2020 est sur le point de dépasser le nombre de demandes reçues au cours d'une année entière, et d'autres devraient être présentées sous peu. Le nombre de ressortissants de l'UE bloqués dans différentes parties du monde est provisoirement estimé à plus de 300 000<sup>5</sup>. Le budget actuellement disponible est largement insuffisant étant donné que chaque mesure de rapatriement a jusqu'à présent coûté en moyenne 1,0 million d'EUR. Les vols de rapatriement par l'intermédiaire du MPCU doivent être uniquement des solutions de «dernier recours». Chaque État membre concerné doit avoir épuisé les possibilités de rapatriement par un vol commercial. Par ailleurs, les subventions au transport s'appliqueront uniquement aux vols «plurinationaux» qui transportent des citoyens de plusieurs États membres.

La Commission demande un montant de **45,0 millions d'EUR** en crédits d'engagement **pour soutenir les rapatriements liés à la pandémie de COVID-19** et répondre rapidement à d'autres situations d'urgence qui pourraient survenir dans le courant de l'année. Étant donné l'urgence des rapatriements et la nécessité d'une action immédiate, la Commission transférera les ressources nécessaires à partir de l'instrument d'aide humanitaire, en comptant proposer plus tard dans l'année un virement budgétaire au Conseil et au Parlement européen en vue de rétablir ces crédits d'engagement pour l'aide humanitaire. Aucun crédit de paiement supplémentaire n'est demandé pour l'instant.

### 3.3. Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

Des ressources supplémentaires de **3,6 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de paiement sont proposées pour renforcer la capacité de l'ECDC, y compris en ce qui concerne les effectifs (agents contractuels), et contribuer ainsi à la gestion de la crise actuelle.

L'ECDC fournira des modèles permettant d'évaluer et de comparer l'incidence relative des différentes stratégies d'intervention pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et mettra au point des actions

---

<sup>4</sup> En 2020, 40 demandes de subvention ont été présentées au titre de l'instrument, alors que le nombre moyen de subventions au transport traitées ces trois dernières années s'élève à 42 (50 en 2017, 26 en 2018 et 49 en 2019).

<sup>5</sup> Selon les dernières informations, quelque 37 000 citoyens européens sont bloqués rien qu'aux Maldives. Cette estimation, qui repose sur des chiffres imprécis, sera révisée dans les prochains jours.

dans les hôpitaux et parmi la population afin d'améliorer la prévention et le contrôle, la prise en charge clinique et la préparation des hôpitaux, tout en prodiguant des conseils en la matière. L'ECDC apportera également ses compétences dans le domaine de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence en cas de déploiement dans des pays nécessitant une aide immédiate pour faire face à la crise.

Il est proposé de financer intégralement le renforcement de l'ECDC par voie de redéploiement, en réduisant d'environ 2 % les crédits alloués aux mesures destinées à l'éradication des maladies animales, ce qui aura une incidence très limitée sur la mise en œuvre de ces mesures.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
<i>Section III – Commission</i>			
23 03 01 01	Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes au sein de l'Union	70 000 000	40 000 000
23 03 02 02	Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers	45 000 000	-
17 03 10	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	3 642 000	3 642 000
17 04 01	Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union	- 3 642 000	- 3 642 000
<b>Total</b>		<b>115 000 000</b>	<b>40 000 000</b>

#### 4. SOUTIEN A LA RECONSTRUCTION APRES LE SEISME EN ALBANIE

Le séisme qui a frappé l'Albanie le 26 novembre 2019 a provoqué des dommages considérables et des pertes humaines. Selon l'évaluation des besoins après la catastrophe, la valeur des actifs matériels endommagés atteint 844 millions d'EUR. Le montant total des besoins en termes de remise en état s'élève à 1 076 millions d'EUR.

À la suite de la conférence des donateurs organisée le 17 février 2020 à Bruxelles par la présidente de la Commission, le présent PBR propose **100,0 millions d'EUR** en crédits d'engagement pour soutenir les efforts de reconstruction. Un montant de 15 millions d'EUR en crédits de paiement est également proposé pour couvrir les versements d'avances en 2020 aux partenaires chargés de la mise en œuvre. Les crédits de paiement restants seront couverts à partir du budget 2021.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
<i>Section III – Commission</i>			
22 02 01 02	Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	100 000 000	15 000 000
<b>Total</b>		<b>100 000 000</b>	<b>15 000 000</b>

En outre, la Commission prévoit au titre de l'aide à la reconstruction en faveur de l'Albanie un montant de 15,0 millions d'EUR provenant du budget 2020 existant pour l'instrument d'aide de préadhésion.

#### 5. AUTRES AJUSTEMENTS

##### 5.1. Parquet européen

En octobre 2017, un accord a été dégagé sur la création du *Parquet européen*<sup>6</sup>. La fiche financière législative accompagnant le règlement prévoyait une mise en œuvre progressive des activités

<sup>6</sup> Règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen (JO L 283 du 31.10.2017, p. 1).

opérationnelles devant permettre au Parquet d'atteindre sa vitesse de croisière en 2023. Cette mise en œuvre progressive doit être en partie accélérée pour que le Parquet européen puisse exercer ses fonctions d'enquête et de poursuite dès le tout début de ses activités, y compris pour ce qui est des dossiers en cours au niveau des États membres. Afin de répondre à cette obligation dans les meilleurs délais, la Commission propose de recruter anticipativement en 2020 18 personnes supplémentaires (11 emplois du tableau des effectifs et 7 agents contractuels), qui, initialement, auraient dû être disponibles à partir de 2021.

Globalement, la Commission propose une augmentation de **3,3 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de couvrir l'augmentation des coûts de personnel ainsi que d'autres dépenses liées à l'informatique et à la sécurité qui n'étaient pas prévues initialement dans le budget 2020.

Enfin, la Commission propose la revalorisation d'un emploi AD 11 du tableau des effectifs de 2020 en un emploi AD 14, afin de permettre le recrutement du directeur exécutif qui remplacera l'actuel directeur intérimaire détaché par la Commission.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
<i>Section III – Commission</i>			
33 03 05	Parquet européen	3 300 000	3 300 000
<b>Total</b>		<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>

Le tableau des effectifs actualisé figure dans l'annexe budgétaire;

## 5.2. Cour des comptes européenne

Lors de l'élaboration de son budget pour 2020, la Cour des comptes européenne a demandé 900 000 EUR pour couvrir l'audit des agences et autres organismes de l'Union. À un stade ultérieur de la procédure budgétaire 2020, la Cour a décidé de changer d'approche, les agences continuant en 2020 à payer pour leurs audits sur la base du contrat-cadre actuel.

La Commission propose de libérer les crédits correspondants prévus pour l'audit des agences et autres organismes de l'UE, étant donné que la Cour n'en a plus besoin.

(en EUR)

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits
2 7 0 1	Audit des agences et autres organismes de l'Union	-900 000
<b>Sous-total section V</b>		<b>-900 000</b>
<b>Total</b>		<b>-900 000</b>

## 5.3. Médiateur européen

Dans sa demande pour le budget 2020, la Médiatrice avait sollicité la dévalorisation de plusieurs emplois dans le tableau des effectifs de l'institution afin que ceux-ci correspondent à leur occupation effective. Deux emplois d'encadrement supérieur AD 15 et AD 14 ont par conséquent été dévalorisés en deux emplois d'administrateur AD 11.

En décembre 2019, la Médiatrice européenne, M<sup>me</sup> Emily O'Reilly, a été réélue pour un mandat de cinq ans. Dans le cadre de ce nouveau mandat, M<sup>me</sup> O'Reilly envisage de restructurer ses services à partir de 2020, comptant en outre utiliser effectivement les emplois d'encadrement supérieur ayant été dévalorisés.

Il est donc proposé de revaloriser un emploi AD 11 permanent et un emploi AD 13 permanent en deux emplois AD 14 permanents. Cette modification n'a aucune incidence sur le niveau des crédits alloués à la Médiatrice dans le budget 2020.

Le tableau des effectifs actualisé figure dans l'annexe budgétaire.

## **6. FINANCEMENT**

### **6.1. Rubrique 3 *Sécurité et citoyenneté***

Le renforcement global des crédits d'engagement au titre de la rubrique 3 s'élève à 423,3 millions d'EUR. Compte tenu de l'absence de marges et des possibilités limitées de redéploiement sous cette rubrique, la Commission propose de mobiliser les instruments spéciaux à hauteur de ce montant, selon les modalités suivantes:

- Mobilisation de la marge globale pour les engagements pour les crédits liés à la migration, soit 350,0 millions d'EUR;
- Mobilisation de l'instrument de flexibilité pour toutes les autres dépenses dépassant le plafond de la rubrique 3 (73,3 millions d'EUR), à savoir la réponse à la pandémie de COVID-19 et la fourniture de ressources supplémentaires au *Parquet européen*. En conséquence, le montant de l'instrument de flexibilité mobilisé dans le budget 2020 passera de 778,1 millions d'EUR<sup>7</sup> à 851,7 millions d'EUR.

### **6.2. Rubrique 4 *L'Europe dans le monde***

Le renforcement global des crédits d'engagement au titre de la rubrique 4 s'élève à 145,0 millions d'EUR pour la reconstruction après le séisme en Albanie (100 millions d'EUR) et les vols de rapatriement liés à la pandémie de COVID-19 cofinancés par le mécanisme de protection civile de l'Union (45 millions d'EUR). Ce montant sera financé sur la marge non allouée disponible au titre de cette rubrique (248,4 millions d'EUR).

Le recours aux instruments spéciaux n'est pas nécessaire.

---

<sup>7</sup> Décision (UE) 2020/265 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité aux fins du financement de mesures budgétaires immédiates pour faire face aux défis actuels liés à la migration, à l'afflux de réfugiés et aux menaces pesant sur la sécurité (JO L 58 du 27.2.2020, p. 51).

## 7. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

Rubrique	Budget 2020		Projet de budget rectificatif n° 1/2020		Budget 2020 (y compris PBR 1/2020)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1. Croissance intelligente et inclusive</b>	<b>83 930 597 837</b>	<b>72 353 828 442</b>			<b>83 930 597 837</b>	<b>72 353 828 442</b>
<i>Plafond</i>	83 661 000 000				83 661 000 000	
<i>Marge</i>						
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	25 284 773 982	22 308 071 592			25 284 773 982	22 308 071 592
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	93 773 982				93 773 982	
<i>Plafond</i>	25 191 000 000				25 191 000 000	
<i>Marge</i>						
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	58 645 823 855	50 045 756 850			58 645 823 855	50 045 756 850
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	175 823 855				175 823 855	
<i>Plafond</i>	58 470 000 000				58 470 000 000	
<i>Marge</i>						
<b>2. Croissance durable: ressources naturelles</b>	<b>59 907 021 051</b>	<b>57 904 492 439</b>			<b>59 907 021 051</b>	<b>57 904 492 439</b>
<i>Plafond</i>	60 421 000 000				60 421 000 000	
<i>Marge</i>	513 978 949				513 978 949	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 410 105 687	43 380 031 798			43 410 105 687	43 380 031 798
<i>Sous-plafond</i>	43 888 000 000				43 888 000 000	
<i>Écart d'arrondis exclu du calcul de la marge</i>	888 000				888 000	
<i>Marge du FEAGA</i>	477 006 313				477 006 313	
<b>3. Sécurité et citoyenneté</b>	<b>3 729 074 489</b>	<b>3 685 227 141</b>	<b>423 300 000</b>	<b>63 300 000</b>	<b>4 152 374 489</b>	<b>3 748 527 141</b>
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	778 074 489		73 300 000		851 374 489	
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>			350 000 000		350 000 000	
<i>Plafond</i>	2 951 000 000				2 951 000 000	
<i>Marge</i>						
<b>4. L'Europe dans le monde</b>	<b>10 261 572 239</b>	<b>8 929 061 191</b>	<b>145 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>10 406 572 239</b>	<b>8 944 061 191</b>
<i>Plafond</i>	10 510 000 000				10 510 000 000	
<i>Marge</i>	248 427 761				103 427 761	
<b>5. Administration</b>	<b>10 272 093 494</b>	<b>10 275 096 704</b>	<b>- 900 000</b>	<b>- 900 000</b>	<b>10 271 193 494</b>	<b>10 274 196 704</b>
<i>Plafond</i>	11 254 000 000				11 254 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 252 000 000				- 252 000 000	
<i>Marge</i>	729 906 506				730 806 506	
dont: dépenses administratives des institutions	7 956 203 132	7 959 206 342	- 900 000	- 900 000	7 955 303 132	7 958 306 342
<i>Sous-plafond</i>	9 071 000 000				9 071 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 252 000 000				- 252 000 000	
<i>Marge</i>	862 796 868				863 696 868	
<b>Total</b>	<b>168 100 359 110</b>	<b>153 147 705 917</b>	<b>567 400 000</b>	<b>77 400 000</b>	<b>168 667 759 110</b>	<b>153 225 105 917</b>
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	778 074 489	849 779 197	73 300 000	43 300 000	851 374 489	893 079 197
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	269 597 837		350 000 000		619 597 837	
<i>Plafond</i>	168 797 000 000	172 420 000 000			168 797 000 000	172 420 000 000
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 252 000 000				- 252 000 000	
<i>Marge</i>	1 492 313 216	20 122 073 280	- 144 100 000		1 348 213 216	20 087 973 280
Autres instruments spéciaux	587 763 000	418 500 000			587 763 000	418 500 000
<b>Total général</b>	<b>168 688 122 110</b>	<b>153 566 205 917</b>	<b>567 400 000</b>	<b>77 400 000</b>	<b>169 255 522 110</b>	<b>153 643 605 917</b>